

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

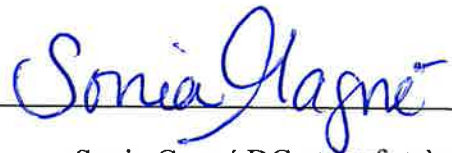
PAR LA SOUSSIGNÉE, Sonia Gagné, d.g. greffière.

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2026, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement numéro 03-2026 « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(es) municipaux ».

Ce règlement peut également être consulté, après son entrée en vigueur au bureau municipal situé au 105 de la route de l'église.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 13^e jour du mois de mars 2026.



Sonia Gagné DG et greffière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, dg et greffière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, le 13^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de mars 2026.



Sonia Gagné dg et greffière